

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil communautaire de la Communauté  
de communes Larzac et vallées**

**DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON**

**SEANCE DU 27 MAI 2025 / 1-1**

Nombre de membres			L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE Le 27 mai 2025 à 18h00
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération	
<b>31</b>	<b>21</b>	<b>26</b>	Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de <b>Monsieur Christophe LABORIE, Président</b>

Date de la convocation : 21 mai 2025  
Date d'affichage : 21 mai 2025

**Présents titulaires** : *Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL Jérôme THIBAUT-LAURENT, Nicolas MURET, François RODRIGUEZ, Anne-Marie FRENEHART, Thierry CARTAYRADE*

**Pouvoirs** : *Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Sabine AUSSEL à François RODRIGUEZ, Jean-Michel DAUMAS à Claude VIDAL, Aurélie MASSON à Claude REFREGERS, Maryse ROUX à Bernadette NEGROS*

**Absents** : *Claudine DELACROIX-PAGES, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Philippe MURATET,*

**Secrétaire de séance** : *Yves MALRIC*

**Attribution du marché de « Fourniture d'un camion 26T d'occasion avec benne amovible et grue »**

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées dans leur dernière version en vigueur, et notamment sa compétence concernant la collecte des déchets ;

Vu la délibération n°1.1 en date du 31 janvier 2023 approuvant la stratégie d'évolution du service déchets.

Monsieur le Président rappelle que les élus de la Communauté de communes Larzac et Vallées ont choisi de procéder à un changement du mode de collecte des déchets afin de passer du système actuel en bacs roulants à un système de collecte en colonnes disposées sur des points d'apport volontaire.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'acquérir de nouveaux véhicules pour collecter les colonnes dans lesquelles les usagers déposeront leurs déchets.

Un camion grue avec système de compaction 32T a été commandé début 2024 auprès de l'UGAP. Afin d'assurer le bon fonctionnement du service tout en maîtrisant le budget, il apparaît nécessaire de s'équiper d'un second camion grue polybenne d'occasion qui sera utilisé lors des phases de révision du véhicule principal, en cas de panne, et lors des périodes de fortes productions de déchets. Ce véhicule sera également équipé pour pouvoir envisager la reprise de la collecte du verre en régie.

Une consultation concernant la « Fourniture d'un camion 26T d'occasion avec benne amovible et grue » a été lancée selon la procédure adaptée (articles R2123-1 du code de la commande publique).

La consultation n'est pas allotie.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au JAL (Midi Libre) et a été publié le 29 mars 2025.

La date de remise des offres était fixée au vendredi 25 avril 2025 à 11h00.

Une seule offre a été reçue dans les délais :

- SAS LOCCA

Accusé de réception en préfecture  
012-241200906-20250624-20240527-DE  
Reçu le 09/07/2025

Après analyse des offres, la candidature de la SAS LOCCA est conforme.  
L'offre technique de SAS LOCCA est conforme aux prescriptions du CCTP.  
Le montant de l'offre de la SAS LOCCA (hors option) est de 160 000€HT (192 000€TTC).  
Le montant de l'option pour la fourniture d'une benne 30 m<sup>3</sup> est de : 7 000€ HT (8 400€ TTC).

Rappel des critères de sélection des offres :

- Valeur technique des prestations : 40 %,
- Prix des prestations : 60 %.

Après analyse des offres selon les critères de jugement conformément au rapport d'analyse des offres, le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise SAS LOCCA pour un montant de 160 000€ HT (192 000€ TTC) plus l'option pour la fourniture d'une benne d'occasion pour un montant de 7 000€HT (8 400€ TTC) soit un montant total de 167 000€HT (200 400€ TTC).

Après avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de procéder à l'attribution du marché concernant la fourniture d'un camion 26T d'occasion avec benne amovible et grue à l'entreprise SAS LOCCA pour un montant de 160 000€ HT + option à 7 000€ HT pour la fourniture d'une benne d'occasion soit un montant total de 167 000€ HT (200 400€ TTC) ;
- Autorise son Président à signer toutes les pièces afférentes au marché, y compris les éventuels avenants ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission  
A la Sous-Préfecture le :  
Affiché le :

Extrait certifié conforme,  
Le Président,  
*Acte dématérialisé*  
**Christophe LABORIE**



## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Le President,  
A Cornus, le 27/05/2025  
Le Le President,

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 21  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
VOTES : Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.  
A Cornus, le 27/05/2025

Date de convocation : 21/05/2025

Les membres du Conseil Communautaire,



CADENET Thierry, CALMELS Anne, CARTAYRADE Thierry,	
CAZOTTES Guy, COULET Magali, FIOL Richard,	
FRENEHARD Anne-Marie, GOUT Philippe, LABORIE Christophe,	
MALRIC Yves, MOULIERES Lucien, MURET Nicolas,	
NEGROS Bernadette, PAUL Gérard, REFREGERS Claude	
RODRIGUEZ François, RODRIGUEZ Martine, SALVAGNAC Odette,	
THIBAUT-LAURENT Jérôme, VERNHETTES Michel, VIDAL Claude.	
Pouvoirs: ANDRIEU Stéphanie à MALRIC Y,	
AUSSEL Sabine à RODRIGUEZ F., DAUMAS Jean-Michel à VIDAL C,	
MASSON Aurélie à REFREGERS C, ROUX Maryse à NEGROS B	
Absents: DELACROIX-PAGES C, GALLIARD J.F, MASSEBAU L, MURATET P	

Certifié exécutoire par le Le President, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/06/25, et de la publication le 26/06/25

A Cornus, le 27/05/2025

Accusé de réception en préfecture  
012-241200906-20250527-20250527\_DM1-BF  
Reçu le 26/06/2025



12077 Code INSEE	CDC de LARZAC Budget CDC	DM n°1 2025
---------------------	-----------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

Augmentation opération Moules

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318-187-321 : 187 COMPLEXE SPORTIF La Cavalerie	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21742-191a-551 : 191b COMPLEXE TOURISTIQUE MOULES	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>



(1) y compris les restes à réaliser

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil communautaire de la Communauté  
de communes Larzac et vallées**

DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON

SEANCE DU 27 MAI 2025 / 2

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>31</b>	<b>21</b>	<b>26</b>

Date de la convocation : 21 mai 2025

Date d'affichage : 21 mai 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 27 mai 2025 à 18h00

-----  
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

**Présents titulaires** : *Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL Jérôme THIBAUT-LAURENT, Nicolas MURET, François RODRIGUEZ, Anne-Marie FRENEHART, Thierry CARTAYRADE*

**Pouvoirs** : *Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Sabine AUSSEL à François RODRIGUEZ, Jean-Michel DAUMAS à Claude VIDAL, Aurélie MASSON à Claude REFREGERS, Maryse ROUX à Bernadette NEGROS*

**Absents** : *Claudine DELACROIX-PAGES, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Philippe MURATET,*

**Secrétaire de séance** : *Yves MALRIC*

**Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir accueil office tourisme intercommunal ;

Le Conseil communautaire oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de Adjoint Administratif Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 01 juillet 2025 au 31 août 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h00.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Extrait certifié conforme,  
Le Président,



*Acte dématérialisé*  
**Christophe LABORIE**

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil communautaire de la Communauté  
de communes Larzac et vallées**

**DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON**

**SEANCE DU 27 MAI 2025 / 3**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>31</b>	<b>21</b>	<b>26</b>

Date de la convocation : 21 mai 2025

Date d'affichage : 21 mai 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 27 mai 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

**Présents titulaires** : *Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL Jérôme THIBAUT-LAURENT, Nicolas MURET, François RODRIGUEZ, Anne-Marie FRENEHART, Thierry CARTAYRADE*

**Pouvoirs** : *Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Sabine AUSSEL à François RODRIGUEZ, Jean-Michel DAUMAS à Claude VIDAL, Aurélie MASSON à Claude REFREGERS, Maryse ROUX à Bernadette NEGROS*

**Absents** : *Claudine DELACROIX-PAGES, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Philippe MURATET,*

**Secrétaire de séance** : *Yves MALRIC*

**Objet : Piscine intercommunale : Convention avec Relais Soleil**

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de renouveler pour l'année 2025 la convention avec l'association Soleil Évasion – Relais Soleil aux termes de laquelle, les adhérents de l'Association, les clients du Domaine du Roc Nantais, auront accès à la piscine de NANT sur la période estivale et ce, sans restriction pour peu qu'ils soient clairement identifiés.

Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et est renouvelable par tacite reconduction.

Il est prévu qu'en contrepartie, l'association verse à la Communauté de communes, une indemnité dont le montant était fixé à 2 000 (deux mille euros) pour 2015 et réévaluée chaque année en fonction de l'indice de construction, indice du 4<sup>ème</sup> trimestre.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le principe de renouvellement, pour l'année 2025, de la convention avec l'association Soleilévasion – Relaisoleil sur les termes précités,
- Autorise Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'établissement de ces conventions et à les signer.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 04.06.2025

Affiché le : 04.06.2025

Extrait certifié conforme,  
Le Président,  
**Acte dématérialisé**  
**Christophe LABORIE**



Accusé de réception en préfecture  
012-241200906-20250527-20250527DL3-DE  
Reçu le 04/06/2025

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil communautaire de la Communauté  
de communes Larzac et vallées**

DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON

SEANCE DU 27 MAI 2025 / 5

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	21	26

Date de la convocation : 21 mai 2025

Date d'affichage : 21 mai 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 27 mai 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

**Présents titulaires** : Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL Jérôme THIBAUT-LAURENT, Nicolas MURET, François RODRIGUEZ, Anne-Marie FRENEHART, Thierry CARTAYRADE

**Pouvoirs** : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Sabine AUSSEL à François RODRIGUEZ, Jean-Michel DAUMAS à Claude VIDAL, Aurélie MASSON à Claude REFREGERS, Maryse ROUX à Bernadette NEGROS

**Absents** : Claudine DELACROIX-PAGES, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBAU, Philippe MURATET,

**Secrétaire de séance** : Yves MALRIC

**Attribution de subventions à des associations**

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées dans leur dernière version en vigueur issue de l'arrêté préfectoral n° 12-2018-02-09-001 du 9 février 2018, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu Les demandes de subventions déposées auprès de la Communauté de communes,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	objet	Proposition	Budget manifestation
Nant Nature Patrimoine	Salon de la Gravure	300€	3180€
Mairie de Saint Jean du Bruel	Festival des Castagnous	500€	5 000€
Association le Vélo d'Alcas	Course Cycliste la Cycl Roquefort	1 500€	17 000€
Association Larzac Repère	Festival des épouvantails	500€	8 800€

Festival des Hospitaliers (Nant)	Trail	3 000€	75 000€
----------------------------------	-------	--------	---------

Accusé de réception en préfecture

012-241200906-20250527-20250527DL5-DE

Reçu le 11/07/2025

Sport nature Lapanouse	Trail de la Deveze	300€	3500 €
Association Larzac	Cœur Cardio Larzac	300€	3500
Association Menthe	Carré Projet culturel la Drailhe à le Cavalerie	1 400€	87 000€
Foyer Rural de L'hospitalet	Zicos du Larzac	1400€	14 300€
Foyer Rural de L'hospitalet	La Couvertrailrade	300€	8 590€
ADIL de L'Aveyron	Logement	808.68€	Cotisation
Aveyron Initiatives	Développement économique	3 667.95	Cotisation
Aveyron d'aventure	Terre Raid Occitania	1 600 €	

### **1- Attribution d'une subvention à l'ADMR Larzac et Sorgues**

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission  
A la Sous-Préfecture le :  
Affiché le :

Extrait certifié conforme,  
Le Président,  
*Acte dématérialisé*  
**Christophe LABORIE**



**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil communautaire de la Communauté  
de communes Larzac et vallées**

DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON

SEANCE DU 27 MAI 2025 / 5

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	21	26

Date de la convocation : 21 mai 2025

Date d'affichage : 21 mai 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 27 mai 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

**Présents titulaires** : *Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL Jérôme THIBAUT-LAURENT, Nicolas MURET, François RODRIGUEZ, Anne-Marie FRENEHART, Thierry CARTAYRADE*

**Pouvoirs** : *Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Sabine AUSSEL à François RODRIGUEZ, Jean-Michel DAUMAS à Claude VIDAL, Aurélie MASSON à Claude REFREGERS, Maryse ROUX à Bernadette NEGROS*

**Absents** : *Claudine DELACROIX-PAGES, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBAU, Philippe MURATET,*

**Secrétaire de séance** : *Yves MALRIC*

**Attribution d'une subvention à l'ADMR Larzac et Sorgues**

Vu les statuts en vigueur issus de l'arrêté préfectoral n° 12-2018-02-09-001 du 9 février 2018, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'ADMR Larzac et Sorgues propose un service de repas à domicile sur le territoire de la Communauté de communes.

Considérant que ce service représente un élément important pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Compte tenu de l'étendue du territoire à couvrir et de l'éloignement des bénéficiaires, ce service génère des coûts importants qui ne sont pas entièrement couverts par le prix de vente des repas.

Il est proposé une participation de la Communauté de communes à hauteur de 1 Euro par repas afin de couvrir le déficit du service.

Pour l'année 2024, le nombre de repas distribués s'élève à 10 099.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention de 10 099€ à l'ADMR Larzac et Sorgues

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Accusé de réception en préfecture  
012-241200906-20250527-20250527DL6-DE  
Reçu le 11/07/2025

Extrait certifié conforme

Le Président,

Acte dématérialisé

**Christophe LABORIE**

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil communautaire de la Communauté  
de communes Larzac et vallées**

**DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON**

**SEANCE DU 27 MAI 2025 / 1-1**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>31</b>	<b>21</b>	<b>26</b>

Date de la convocation : 21 mai 2025

Date d'affichage : 21 mai 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 27 mai 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

**Présents titulaires** : *Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL Jérôme THIBAUT-LAURENT, Nicolas MURET, François RODRIGUEZ, Anne-Marie FRENEHART, Thierry CARTAYRADE*

**Pouvoirs** : *Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Sabine AUSSEL à François RODRIGUEZ, Jean-Michel DAUMAS à Claude VIDAL, Aurélie MASSON à Claude REFREGERS, Maryse ROUX à Bernadette NEGROS*

**Absents** : *Claudine DELACROIX-PAGES, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Philippe MURATET,*

**Secrétaire de séance** : *Yves MALRIC*

**Attribution du marché de « Fourniture d'un camion 26T d'occasion avec benne amovible et grue »**

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées dans leur dernière version en vigueur, et notamment sa compétence concernant la collecte des déchets ;

Vu la délibération n°1.1 en date du 31 janvier 2023 approuvant la stratégie d'évolution du service déchets.

Monsieur le Président rappelle que les élus de la Communauté de communes Larzac et Vallées ont choisi de procéder à un changement du mode de collecte des déchets afin de passer du système actuel en bacs roulants à un système de collecte en colonnes disposées sur des points d'apport volontaire.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'acquérir de nouveaux véhicules pour collecter les colonnes dans lesquelles les usagers déposeront leurs déchets.

Un camion grue avec système de compaction 32T a été commandé début 2024 auprès de l'UGAP. Afin d'assurer le bon fonctionnement du service tout en maîtrisant le budget, il apparaît nécessaire de s'équiper d'un second camion grue polybenne d'occasion qui sera utilisé lors des phases de révision du véhicule principal, en cas de panne, et lors des périodes de fortes productions de déchets. Ce véhicule sera également équipé pour pouvoir envisager la reprise de la collecte du verre en régie.

Une consultation concernant la « Fourniture d'un camion 26T d'occasion avec benne amovible et grue » a été lancée selon la procédure adaptée (articles R2123-1 du code de la commande publique).

La consultation n'est pas allotie.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au JAL (Midi Libre) et a été publié le 29 mars 2025.

La date de remise des offres était fixée au vendredi 25 avril 2025 à 11h00.

Une seule offre a été reçue dans les délais :

- SAS LOCCA

Accusé de réception en préfecture

012-241200906-20250527-20250527DL11-DE

Reçu le 28/05/2025

Après analyse des offres, la candidature de la SAS LOCCA est conforme.  
L'offre technique de SAS LOCCA est conforme aux prescriptions du CCTP.  
Le montant de l'offre de la SAS LOCCA (hors option) est de 160 000€HT (192 000€TTC).  
Le montant de l'option pour la fourniture d'une benne 30 m<sup>3</sup> est de : 7 000€ HT (8 400€ TTC).

Rappel des critères de sélection des offres :

- Valeur technique des prestations : 40 %,
- Prix des prestations : 60 %.

Après analyse des offres selon les critères de jugement conformément au rapport d'analyse des offres, le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise SAS LOCCA pour un montant de 160 000€ HT (192 000€ TTC) plus l'option pour la fourniture d'une benne d'occasion pour un montant de 7 000€HT (8 400€ TTC) soit un montant total de 167 000€HT (200 400€ TTC).

Après avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de procéder à l'attribution du marché concernant la fourniture d'un camion 26T d'occasion avec benne amovible et grue à l'entreprise SAS LOCCA pour un montant de 160 000€ HT + option à 7 000€ HT pour la fourniture d'une benne d'occasion soit un montant total de 167 000€ HT (200 400€ TTC) ;
- Autorise son Président à signer toutes les pièces afférentes au marché, y compris les éventuels avenants ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission  
A la Sous-Préfecture le :  
Affiché le :

Extrait certifié conforme,  
Le Président,  
*Acte dématérialisé*  
**Christophe LABORIE**

